



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

du 16 octobre au 17 novembre 2023

COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'OLERON :

sur la déclaration de projet emportant modification du Plan Local d'Urbanisme pour le secteur de la Claircière

Par arrêté, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet n°2 emportant modification du plan local d'urbanisme pour la création de logements dans le secteur de la Claircière.

M. ROLQUIN Jean-Claude a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur, Mme BERTINEAU Marie-Christine en tant que suppléante.

L'enquête se déroulera, à la mairie, du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre inclus, soit durant 31 jours, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les lundi 16 octobre de 9h à 12h, jeudi 26 octobre 2023 de 14h à 17h, jeudi 9 novembre 2023 de 9 h à 12 h, et vendredi 17 novembre de 14h à 17h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier comportant une évaluation environnementale qui a été soumis par avis à l'autorité environnementale et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à M. le commissaire-enquêteur par écrit à la Mairie (service urbanisme, 1 Place Gambetta, 17310 Saint-Pierre d'Oléron) ou par voie électronique à enquetepublique@saintpierreoleron.com.

Un poste informatique sera tenu à la disposition en mairie pour consulter le dossier.

Le dossier et l'ensemble des remarques seront également disponibles sur le **site internet de la commune** suivant <https://www.saintpierreoleron.com>, rubrique : Urbanisme & Travaux / Enquêtes et réunions publiques/ Déclaration de projet

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée par le projet peut demander des informations auprès du service urbanisme, Mme Nayrac (téléphone : 05.46.47.77.08).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Saint-Pierre d'Oléron, aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi que sur le site internet de la Ville pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera sur l'approbation du projet de modification du plan local d'urbanisme et la déclaration de projet n°2.